

République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 13 juin 2024, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AUX N° 11-13-15 DU CHEMIN DU PONT-DE-VILLE : VOTE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 16'800'000.- TTC)

Vu le crédit d'investissement et financement de CHF 4'050'000.- TTC voté par le Conseil municipal le 6 mai 2021 et approuvé par le département compétent le 29 juin 2021,

vu l'estimation actualisée des coûts des travaux s'élevant à CHF 16'800'000.- TTC, laquelle dépasse le crédit voté,

vu les préavis favorables émis par 6 voix pour et 1 abstention, par la Commission bâtiments et infrastructures et par 3 voix pour et 2 abstentions, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de leur séance élargie du 27 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 16'800'000.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation complète de l'immeuble situé aux N° 11-13-15 du chemin du Pont-de-Ville.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes — Seuls des procèsverbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 septembre 2024.

Chêne-Bougeries, le 21 juin 2024